

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 novembre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-361

présenté par

Mme Taillé-Polian, M. Fournier, M. Amirshahi, Mme Arrighi, Mme Autain,
Mme Balage El Mariky, Mme Belluco, M. Ben Cheikh, M. Biteau, M. Arnaud Bonnet,
M. Nicolas Bonnet, Mme Chatelain, M. Corbière, M. Davi, M. Duplessy, Mme Garin,
M. Damien Girard, M. Gustave, Mme Catherine Hervieu, M. Iordanoff, Mme Laernoës, M. Lahais,
M. Lucas-Lundy, Mme Ozenne, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Regol, M. Roumégas,
Mme Sandrine Rousseau, M. Ruffin, Mme Sas, Mme Sebaihi, Mme Simonnet, M. Tavernier,
M. Thierry et Mme Voynet

ARTICLE 49**ETAT B****Mission « Médias, livre et industries culturelles »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :
--

(en euros)

Programmes	+	-
Presse et médias	18 000 000	0
Livre et industries culturelles	0	18 000 000
TOTAUX	18 000 000	18 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rétablir le montant des aides à la presse à leur niveau de 2024 en abondant l'action 2 du programme 180 Presse et Médias à hauteur de 18 millions d'€.

Avec une nouvelle baisse de 11 millions d'€ prévue au PLF 2026, le budget des aides à la presse connaît une nouvelle baisse qui sera la 3ème consécutive, les aides à la presse auront connu une coupe de 18 millions d'€ depuis 2024. C'est à dire -9,74%, malgré la concurrence des GAFAM sur le marché publicitaire et le contexte inflationniste qui touche le papier.

La presse connaît une crise de modèle économique aiguë. Les professionnels de la presse ont parlé d'une voix unanime lors des États généraux de l'information : la crise de modèle économique que connaît la presse et tout particulièrement celle de l'information est sérieuse et responsable de la dégradation du débat public. Si une large transition de modèle doit impliquer l'ensemble de ses acteurs, elle ne pourra avoir lieu sans une mise à contribution importante des géants du numérique qui règnent sans partage sur les revenus publicitaires auxquels était historiquement adossé la presse généraliste.

D'après l'ARCOM, les acteurs traditionnels des médias devraient encore perdre 800 millions d'euros de recettes d'ici 2030, soit 30% de leurs revenus publicitaires. La recommandation n°8 de la synthèse du comité de pilotage des EGI recommande de redistribuer une partie de la richesse captée par les fournisseurs de services numériques en faveur de l'information. Il conviendrait de mettre en place une nouvelle taxe sur la publicité digitale et de mener à bien une refonte des aides à la presse pour qu'elles ciblent prioritairement les médias en difficulté et ceux qui emploient des journalistes.

La baisse de crédits sur l'action 1 « Livre et lecture » du programme « Livre et industries culturelles » résulte des obligations de gage, sans que cette diminution soit souhaitée. L'auteur de l'amendement plaide pour la levée de ce gage afin de préserver l'intégrité des autres actions de la mission.